

25 OCT. 2023

COURRIER N° 2

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 19 octobre 2023  
Délibération n°5

L'An deux mille vingt-trois le dix-neuf octobre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le douze octobre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - MOSSO Véronique - PRAT Christelle - GIRAUD Matthieu

**Absents** : ALDEBERT Gérard

**Procurations** : ADISSON Frank à MOREAU Gaëlle - VERNET Laurent à MOSSO Véronique

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT RELATIF AU MARCHE DE « TRAVAUX DE VOIRIE / PROGRAMME 2023 » AVEC L'ENTREPRISE COLAS FRANCE**

Madame le maire rappelle que par délibération n°8 du 21 septembre 2023, le conseil a approuvé l'attribution d'un marché de travaux relatif à la réalisation de « travaux de voirie / programme 2023 » à l'entreprise COLAS FRANCE, pour un montant de 55 847.00 € HT (67 016.40 € TTC).

Madame le maire expose que l'exécution des travaux a conduit à la découverte de sujétions techniques imprévues donnant lieu à l'exécution de travaux supplémentaires, conduisant à une plus-value nette du marché d'un montant de 5 920.00 € HT (7 104.00 € TTC), nécessitant la signature d'un avenant au marché initial.

Cet avenant détaille la nature et la justification des plus-values appliquées à chacun des postes du marché, et indique le nouveau montant du marché (61 767.00 € HT, soit 74 120.40 € TTC).

Madame le maire demande donc au conseil de l'autoriser à signer cet avenant, joint à la présente et dont elle fait lecture.

**Vu** la délibération n°8 du 21 septembre 2023 ;

**Vu** le marché signé le 26 septembre 2023 entre l'entreprise COLAS FRANCE et la commune de Vallouise-Pelvoux ;

**Vu** les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

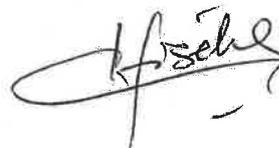
- **Autorise** le maire à signer l'avenant au marché de travaux relatif à la réalisation de « travaux de voirie / programme 2023 », avec l'entreprise COLAS FRANCE, portant le nouveau montant du marché à 61 767.00 € HT, soit 74 120.40 € TTC ;
- **Autorise** madame le maire à signer tout acte ou document relatif à cet avenant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le maire**  
**Gaëlle MOREAU**



**La secrétaire de séance**  
**Maryline FISCHER**



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales